

**DECLARATION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE  
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS, CHARGE DES  
NOUVELLES TECHNOLOGIES DU CONGO  
AU SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIETE DE L'INFORMATION  
(S.M.S.I.)**

10-12 Décembre 2003

Genève (Suisse)

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter pour votre brillante élection et pour la compétence avec laquelle vous dirigez nos travaux.

Je voudrais féliciter tout, aussi, les membres de votre bureau pour leur assistance et ne doute pas un seul instant que cette synergie permettra à nos travaux de déboucher sur des résultats concrets.

J'aimerais enfin, profiter de l'occasion pour vous transmettre les salutations cordiales et amicales du peuple de la République du Congo et de son Président, Son Excellence Denis SASSOUNGUSSO, dont le calendrier n'a pas permis d'être aux présentes assises.

Monsieur le Président,

Ma délégation a examiné avec une attention soutenue le Rapport du Comité Préparatoire du Sommet Mondial sur la Société de l'information(SMSI) qui met en lumière tous les problèmes rencontrés le long des préparatifs, ainsi que les enjeux et les défis posés par les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Elle l'apprécie hautement et se félicite des avancées significatives réalisées par les parties prenantes lors des négociations qui ont permis l'élaboration du projet de Déclaration de Principes et du Plan d'Action qui nous sont soumis et souhaite que le même désir d'aller de l'avant nous permette de parvenir à un consensus sur les textes définitifs

Monsieur le Président,

A l'heure où l'humanité toute entière se trouve confrontée aux défis les plus cruciaux de notre temps, il va sans dire que le présent Sommet suscite un espoir certain pour tous les peuples du monde en ce qu'il ouvre la voie au droit inaliénable et indéniable à l'information, à la connaissance et par ricochet au développement.

Il constitue à n'en point douter une chance parce qu'il répond aux aspirations profondes des Etats africains parmi lesquels mon pays, la République du Congo qui préside actuellement aux destinées de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Monsieur le Président,

C'est un truisme de dire que les Technologies de l'Information et de la Communication s'imposent désormais comme des facteurs incontournables pour promouvoir le développement durable, la démocratie, la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance.

Aussi les sont-elles devenues un outil puissant de changement dans le système économique international émergent basé sur la connaissance, au sein duquel celle-ci est un facteur de plus en plus déterminant de la compétitivité.

Les TIC permettent, également d'aider les individus et les communautés à se réaliser pleinement, à promouvoir le développement économique, social, culturel, et politique, ainsi qu'à améliorer la qualité de la vie et à réduire la pauvreté, la faim et l'exclusion sociale.

C'est en considération de ce qui précède, La République du Congo adhère aux objectifs définis dans la Déclaration de Principes et le Plan d'Action, lesquels sont du reste conformes à la philosophie et aux buts visés par le programme du Gouvernement dénommé « La Nouvelle Espérance ». Ce programme prévoit notamment :

- ⇒ La mise en place d'une infrastructure des Télécommunications et de Communication adaptée aux TIC qui couvrirait tout le territoire national ;
- ⇒ L'accès de toutes les couches de la société congolaise à l'Internet par la création des Télé Centres Communautaires Polyvalents(TCP);
- ⇒ La mise en œuvre des partenariats en vue du transfert de technologie ;
- ⇒ Le renforcement des capacités institutionnelles et structurelles ;
- ⇒ L'organisation des campagnes de sensibilisation à travers des journées portes ouvertes, des séminaires, colloques et tables rondes .
- ⇒ La réduction des coûts prohibitifs des produits informatiques et de télécommunication.

Par ailleurs, les lois de la République, la Constitution notamment et la loi sur la liberté de l'information et de la communication constituent, au même titre que le Conseil Supérieur des libertés et de la Communication, des éléments qui garantissent notre démocratie et permettent de rendre manifeste notre volonté de respecter les principes fondamentaux de la liberté de presse et d'expression dans notre pays.

Toute fois, ma délégation considère que le Sommet Mondial sur la Société de l'Information ne peut atteindre ses objectifs que si la fracture numérique qui sépare d'une part les pays du nord et les pays du sud et d'autre part, les couches sociales d'un même pays, est réduite à somme nulle ; de même, si des mécanismes de transfert de technologie et de partage du savoir sont rendus exécutoires.

Eu égard à ce qui précède ainsi qu'au fossé économique existant entre les pays développés et les pays en développement, la République du Congo rappelant les engagements de la communauté internationale en faveur de l'Aide Publique au Développement (APD) à l'Afrique, soutient le projet de la mise en œuvre d'un fond de solidarité numérique.

Enfin, ma délégation, conformément aux principes universellement acquis contenus dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, réaffirme l'universalité, l'indivisibilité et la corrélation de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, y compris le droit au développement, et le droit de tout individu à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Elle estime toutefois que ces dispositions ne doivent pas servir de faire valoir aux actes d'ingérence et de subversion à l'intérieur des Etats souverains. Il convient, pour prévenir de telles menées d'adopter des mécanismes de protection juridique de confidentialité des communications.

Pour terminer, je voudrais renouveler toute ma reconnaissance à l'ensemble de la communauté scientifique et technique internationale qui oeuvre sans cesse pour la prospérité des peuples du monde dont celui de la République du Congo.

J'espère une fois de plus que les assises de Genève seront d'un apport certain susceptible pour donner un élan à nos partenariats dans la réalisation des objectifs contenus dans la Déclaration du Millénaire.

Je vous remercie.-